

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

par S. Exc. Mgr René BOUDON

NOTRE congrès touche à son terme. Bien qu'il ait été suscité et organisé par le *Consilium*, artisan de la réforme liturgique, il n'a pas voulu revêtir un caractère officiel; il préférait être le lieu de rencontre des expériences et des réflexions suggérées par le travail de traduction, qui a débuté et s'est développé à peu près dans le monde entier, pendant les deux ans qui viennent de s'écouler depuis la promulgation de la Constitution sur la liturgie.

On jugera peut-être que notre Congrès a été trop général, ou trop technique, ou insuffisamment attentif aux exigences psychologiques ou sociologiques. Cette salle elle-même, très belle, mais froide, si l'on peut dire, ne favorisait pas beaucoup de contacts individuels un peu cordiaux; je crois qu'on manquait d'un « bar », car c'est souvent là que se nouent des liens d'amitié, et que s'engagent d'utiles discussions, comme on peut le voir au Concile.

Les rapporteurs n'ont pas tout dit, et ils n'ont pas voulu se poser en maîtres parce que eux-mêmes, plongés au cœur du travail, rencontrent les mêmes problèmes. Ce qu'ils nous ont présenté — et il faut les remercier pour un tel labeur, fourni dans un court espace d'un temps déjà resserré par de nombreuses occupations — ils l'ont exposé sous leur propre responsabilité personnelle, nullement au nom du *Conseil*; et cela, ils l'ont fait en vue d'éveiller de nouvelles réflexions ou peut-être d'ouvrir des voies nouvelles; afin qu'ainsi soient mieux connues les recherches de chacun.

Nous avons été nombreux à participer, au-delà de ce que nous espérions; et il faut regretter que le manque de temps, la dépense ou d'autres motifs aient empêché de venir beaucoup

de traducteurs. Mais il faut se réjouir que de nombreux évêques, qui sont, dans leur Conférence nationale, chargés de la réforme liturgique, aient été présents en même temps que leurs experts, qui souvent poursuivent un labeur obscur et difficile. C'est un signe du temps; cela montre la bonne méthode, qui distingue entre le travail technique et l'autorité épiscopale, entre l'accomplissement de l'œuvre et le jugement pastoral à porter sur elle.

Enfin, l'allocution du Souverain Pontife nous a procuré une grande joie; grâce à elle, nous pouvons rassembler, avec l'encouragement d'une si haute autorité, tous les thèmes qui plus d'une fois ont retenti à nos oreilles, dans les rapports, comme des leitmotive. Qu'il me soit permis en guise de conclusion, de rapprocher brièvement cette allocution de ce qu'on a dit ici.

I. Il faut noter d'abord que notre travail est une partie importante de cette rénovation liturgique qui recherche la participation active, consciente et pieuse du peuple chrétien. Puisque, comme le dit le Saint-Père : « la traduction de ces textes dans les langues nationales est une chose tellement délicate, tellement importante, tellement difficile que, semble-t-il, elle ne peut être menée à bien que par une confrontation des pensées de tous les intéressés », la collaboration est absolument nécessaire. Aujourd'hui, en effet, la traduction — comme d'ailleurs la plupart des entreprises dans les domaines technique, politique ou économique — ne peut être l'œuvre d'un seul homme versé en tout, mais est le fruit de la collaboration d'une équipe, comportant un certain pluralisme culturel. La collaboration se manifeste tout d'abord dans l'élaboration de la traduction proprement dite, par le concours d'experts en littérature, philologie, liturgie, catéchèse et musique, mais elle se réalise en outre dans une seconde phase, celle de l'expérimentation avant la composition définitive des textes. Enfin, le cas échéant, elle se manifeste encore dans le travail commun entre plusieurs nations employant la même langue, comme l'ont utilement rappelé le cardinal Lercaro et le Saint-Père.

II. Le travail de traduction lui-même, si on le considère par rapport au texte latin à traduire, requiert que les traducteurs connaissent bien le latin chrétien avec ses particularités. Pour approfondir cette connaissance, ils ont le secours de livres excellents; il faut encore qu'ils distinguent les genres littéraires des textes à traduire; et enfin qu'ils comprennent l'esprit dont les auteurs étaient imprégnés pour exprimer de façon originale leur piété et leur sens chrétien, en tant que tradition authentique de l'Eglise.

III. Si l'on considère la traduction du côté du texte à composer en langue vulgaire, plusieurs points sont à envisager.

a) Tout d'abord, nous devons avoir devant les yeux un fait qui est nouveau dans la liturgie romaine, et que Paul VI a signalé en disant : « Les traductions qui étaient publiées ici ou là avant la promulgation de la Constitution sur la liturgie avaient pour but de faire comprendre aux fidèles les rites célébrés en langue latine; c'étaient des auxiliaires pour le peuple, qui ne connaît pas cette langue ancienne. Mais maintenant, continue le Saint-Père, les traductions font partie des rites eux-mêmes, elles sont devenues la voix de l'Eglise. » Auparavant, il avait dit : « Il n'y a pas autant de liturgies que de langues utilisées par l'Eglise dans les rites sacrés, mais il n'y a toujours qu'une seule et même voix de l'Eglise célébrant les mystères divins et administrant les sacrements, même si elle s'exprime en diverses langues. »

b) Il s'agit donc d'une *nouvelle* langue chrétienne à introduire, d'une langue *liturgique*, dotée de caractéristiques propres. Ses notes, affirmées par plusieurs de nos orateurs, sont aussi relevées par Paul VI lorsqu'il dit par exemple :

— « que le texte en langue populaire doit être adapté à l'intelligence de tous... »

— et cependant « digne des réalités très hautes qu'il exprime... »

— « différent du langage courant que l'on parle dans les rues et sur les places publiques »;

— et enfin « capable de toucher l'âme et d'allumer l'amour de Dieu dans les cœurs ».

Ainsi est mise en relief l'exigence d'une langue sacrée qu'il faut créer à l'imitation de la langue biblique.

c) Cette nouvelle langue sacrée, adaptée au tempérament de chaque peuple, doit être « le nouveau vêtement d'un langage élégant et approprié à ses divers rôles », où l'on puisse « trouver tout un ensemble intrinsèquement beau ». Ce que pourront faire des hommes vraiment experts dans la langue en laquelle ils traduisent : ce qui paraît encore plus important que la connaissance de la langue latine à partir de laquelle on traduit. D'aucune manière le traducteur ne doit avoir une estime insuffisante de son travail (selon le proverbe « *traduttore, traditore* »). Si « des raisons pastorales ont demandé, comme dit le Saint-Père, que l'on renonce partiellement à la beauté et à l'abondance de la langue romaine... (il faut) que la beauté de la prière et la gravité du texte ne brillent pas d'un moindre éclat dans les traductions des textes liturgiques » car, comme l'a dit l'un des nôtres, si les styles sont divers, l'Esprit est le même.

Par conséquent, les traductions, même rédigées dans un « style humble » (non pas pompeux et alambiqué, ni trop familier, mais manifestant une noble simplicité) constituent un fait littéraire, puisqu'elles introduisent dans chaque langue une réalité nouvelle, sont accessibles à tous, et deviennent un point de départ pour d'autres œuvres littéraires. Cependant, cette langue sacrée demeure sujette à un progrès et à une révision continuels.

d) En outre, la nouvelle langue liturgique comporte une valeur théologique et catéchétique; elle devient en effet le véhicule de la foi qu'il faut garder et développer, c'est-à-dire de la prédication et de la *culture* chrétiennes s'exprimant dans la langue du peuple. Il faut veiller cependant à ce que la catéchèse ne se fasse pas par la traduction elle-même, à la manière des targoums, mais plutôt par un effort adapté et prolongé, dans l'homélie et les monitions, ou par d'autres moyens.

e) Aux prolégomènes de la traduction et de la catéchèse se rattache aussi parfois la connaissance du tempérament, des

ressources et des besoins du peuple, qu'il faut acquérir au moyen de la linguistique, de la psychologie et de la sociologie, si l'on veut réaliser une traduction vraiment populaire.

IV. Enfin il faut veiller à la relation intrinsèque entre la traduction et la célébration elle-même. Je dirais volontiers que là se trouve le point d'irradiation et de compréhension de tout le problème.

Les catégories de textes liturgiques à traduire ne s'expliquent que dans la structure de l'action liturgique : lectures de textes bibliques, prières du célébrant, acclamations et chants du peuple. Les lois de la traduction dépendent de la structure interne — théologique et rituelle — de chaque partie. « Autre est le langage que doivent utiliser les traducteurs pour les passages tirés de la sainte Ecriture — qui contient la parole de Dieu — et autre est le langage qu'ils doivent utiliser pour les oraisons et les hymnes. » Ainsi parle le Souverain Pontife, et sur ce point, tous les rapporteurs se sont montrés d'accord.

a) Ils réclamaient, en effet, pour le texte biblique, la plus grande fidélité qui atteint jusqu'à la couleur sémitique; et cela non seulement dans les lectures sacrées, mais encore dans les textes de l'Ordinaire de la Messe, directement tirés de la sainte Ecriture.

b) En revanche, ils admettaient ou plutôt exigeaient une certaine adaptation dans la traduction des textes ecclésiastiques, comme les oraisons et les préfaces, précisément en raison de leur nature rituelle : ce sont en effet des prières adressées à Dieu, mais qui doivent être comprises par le peuple facilement et immédiatement, comme prononcées en son nom et contribuant à sa formation religieuse. L'adaptation, si elle est nécessaire, se fera par des modifications, des suppressions et surtout des transpositions, en veillant bien à ne pas laisser perdre le sens religieux profond soit par une trop grande sécheresse (d'ailleurs mal accordée aux langues modernes), soit par une emphase excessive, l'une et l'autre étant également opposées à la gravité et à la vigueur du texte original. Cette exigence d'adaptation est particulièrement évidente pour ceux qui travaillent dans les régions de mission. Leurs

problèmes nous touchent profondément. Nous espérons qu'on leur apportera, avec tout le zèle possible, les secours dont ils ont besoin.

Mais les traductions de textes destinés au chant exigent une adaptation plus profonde encore, et une grande liberté. Comme il apparaît clairement lorsque l'on analyse les compositions de l'antiphonaire, l'auteur de l'antienne a usé de liberté envers les textes de la sainte Ecriture dont il dépendait, et cela, pour des motifs d'ordre musical. Il semble qu'il faut accorder la même liberté pour les antiennes d'aujourd'hui (soit en ce qui concerne les mots, soit même pour prendre un autre verset). Quant aux hymnes, pour qu'on puisse les chanter, tout le monde voit qu'elles requièrent la plus grande liberté poétique et rythmique, l'idée originale étant respectée. Il ne nous appartient pas de traiter de l'introduction dans la liturgie de chants populaires et d'hymnes, nous pensons seulement que ces textes, qui ne peuvent être prononcés sans musique, doivent être traduits conformément aux exigences musicales. D'une certaine manière, il faut dire la même chose de tous les textes qui sont prononcés à haute voix en tant que, par nature, ils appellent l'emploi de la cantillation.

*
* *

Il reste à remercier tous ceux qui ont joué un rôle dans la préparation de ce congrès, soit les membres du comité, soit le secrétariat du *Consilium*, soit ceux qui ont préparé les expositions, soit enfin vous tous, participants du premier congrès de traducteurs liturgiques, en formulant le vœu que Dieu nous permette de nous revoir.

Rendons grâce ensemble à Dieu le Père, puisque, par le mystère du Verbe incarné une nouvelle lumière de sa gloire a éclairé les yeux de notre esprit. Je dis bien « nouvelle », parce que le peuple chrétien, par les paroles qui résonnent dans sa propre langue, a véritablement connu, avec grande joie et profit, une nouvelle incarnation du Verbe de Dieu.